

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA VILLE DE LAVAL tenue à huis clos le mercredi
26 novembre 2014 à 9:04 heures à l'hôtel de ville, 1 Place du
Souvenir, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. David De Cotis, vice-président du Comité exécutif, ainsi que
Mmes Sandra Desmeules et Virginie Dufour, sous la présidence
de M. Marc Demers, maire et président du Comité exécutif,
formant quorum des membres du Comité exécutif;

Sont aussi présents:

- M. Serge Lamontagne, directeur général;
- Me Chantal Sainte-Marie, greffière par intérim.

- M. Jean-Claude Gobé, chef de l'opposition officielle, Parti
Action Laval;
- M. François Xavier Quintal, conseiller politique au cabinet de
l'opposition officielle.

CE-2014/5658

**APPUI – AUGMENTATION DU DEVIS
COLLÈGE MONTMORENCY**

ATTENDU que le Collège Montmorency accueille déjà plus de 7 000 étudiants à l'enseignement régulier;

ATTENDU que le potentiel de développement du Collège Montmorency s'avère important compte tenu de la croissance soutenue des besoins des étudiants de Laval;

ATTENDU que le Collège Montmorency ne peut retenir actuellement qu'un tiers des étudiants du territoire, notamment à cause du manque d'espace et du devis insuffisant;

ATTENDU que le Collège Montmorency est le cégep qui dispose du moins de mètres carrés par étudiant dans tout le réseau collégial;

ATTENDU que le collège ne peut accueillir un nombre significatif d'étudiants internationaux toujours compte tenu de son devis actuel et du manque d'espace;

ATTENDU que les freins actuels au développement du Collège Montmorency se traduisent par des pertes importantes au niveau du développement économique régional et ont un impact négatif sur la rétention des jeunes sur notre territoire;

ATTENDU que la demande d'augmentation de devis du Collège Montmorency déposée en octobre 2013 visant à faire passer le devis actuel du Collège de 5 800 à 6 800;



CE-2014/5658
(suite)

EN CONSÉQUENCE, IL EST,
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'appuyer la demande d'augmentation du devis du Collège Montmorency à 6 800 étudiants et de demander au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de fournir au Collège le financement requis afin qu'il puisse se doter des espaces suffisants pour offrir la formation et les services répondant aux besoins des étudiants selon des standards comparables à ceux des autres établissements du réseau collégial.

(Réf: 0-1)

CE-2014/5659

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «10246» - RÈGLEMENT L-11854

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de construction de la caserne numéro 2, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-11854, une dépense au montant de 10 575,58 \$ soit autorisée pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;

que la firme Régis Côté et associés soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Unigertec.

(C/T: 1341043)
(Réf: 0-2)

CE-2014/5660

PRÉSENTATION – DIFFÉRENTS PROJETS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retenir les services de la firme Quartier international de Montréal à des fins de présentation de projets d'aménagement urbain ainsi qu'aux différents enjeux du projet Place Bell devant avoir lieu le 27 novembre 2014.

(C/T: 1343664)
(Réf: 0-3)



CE-2014/5661

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSOLUTION
RESCINDÉE – OFFRE D'ACHAT – 120 746 CANADA INC.**

ATTENDU que, par sa résolution numéro 2011/731, le Conseil municipal acceptait l'offre d'achat de la compagnie 120 746 Canada inc. et autorisait la vente d'une partie du lot 3 397 302 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 6 038,7 mètres carrés apparaissant au plan et à la description technique portant le numéro 11648 des minutes de l'arpenteur-géomètre Martin Themens, moyennant paiement d'une somme de 1,75 \$ le pied carré, représentant un coût total de 113 750 \$, et ce, conformément aux termes et conditions de l'offre d'achat datée du 8 novembre 2011;

ATTENDU qu'au terme de l'article 6.5 de l'offre d'achat, l'offrant avait un délai de douze (12) mois à compter de l'acceptation de l'offre d'achat par la Ville de Laval pour signer l'acte de vente, à défaut et tel que prévu audit article, l'offre devient nulle et le dépôt fourni par l'offrant est confisqué par la municipalité à titre de dommages liquidés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de rescinder la résolution 2011/731 et de conserver le dépôt initial de 13 000 \$ à titre de dommages liquidés.

(Réf: 0-4)

CE-2014/5662

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – OFFRE D'ACHAT
120 746 CANADA INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'accepter l'offre d'achat de la compagnie 120 746 Canada inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, concernant une partie du lot 3 397 302 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 6 038,7 mètres carrés apparaissant au plan et à la description technique portant le numéro 11648 des minutes de l'arpenteur-géomètre Martin Themens, moyennant paiement d'une somme de 1,75 \$ le pied carré, représentant un coût total de 113 750 \$, et ce, conformément aux termes et conditions de l'offre d'achat datée du 5 novembre 2013, le tout sujet aux approbations légales;



CE-2014/5662

(suite)

d'autoriser la vente d'une partie du lot 3 397 302 du cadastre du Québec ou tout autre numéro de lot que l'arpenteur-géomètre obtiendra suite à l'opération cadastrale requise pour disposer de ce terrain;

d'autoriser le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et le Greffier ou la Greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval l'acte notarié requis ainsi que tout acte de mainlevée, et ce, sur réception d'un rapport du Commissaire industriel attestant que l'acquéreur s'est conformé aux dispositions de la clause résolutoire de construction, le tout conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, telle que modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 0-4)

CE-2014/5663

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – NOMINATIONS
OPFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval:

Mme Lyne Sylvain
M. Alain Lévesque
M. Michel Riccio

(Réf: 0-5)

CE-2014/5664

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – DÉPENSES DE
RECHERCHE ET DE SOUTIEN – JACQUES ST-JEAN**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de recevoir la demande de remboursement des dépenses de recherche et de soutien de M. Jacques St-Jean, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2014, au montant de 241,62 \$, et ce, tel que requis en vertu du règlement numéro L-12126.

(Réf: 1-1)



CE-2014/5665

DÉBOURSÉS

Le Comité exécutif reçoit le rapport de la Trésorière adjointe daté du 13 novembre 2014 concernant des déboursés au montant de 13 682 222,69 \$ et le dépose aux archives pour référence.

(Réf: 1-2)

CE-2014/5666

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TRAITEMENT FISCAL – LITIGES EN COURS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'appliquer, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et les années suivantes, le traitement fiscal visant à combler la désynchronisation entre le moment de la comptabilisation des dépenses des litiges en cours et le moment de la comptabilisation du financement futur prévu par règlement d'emprunt, occasionnée par l'application de la norme comptable sur les passifs éventuels, et ce, pour un montant n'excédant pas le montant de la réclamation, estimé à 64 600 000 \$, plus intérêts, indemnités additionnelles et autres frais afférents. Ce traitement fiscal est autorisé par la Direction générale des finances municipales;

de procéder aux inscriptions des écritures comptables en vue de l'application de ce traitement fiscal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 et les années suivantes, si nécessaire;

le fait de se prévaloir de ce traitement fiscal ne constitue d'aucune façon un aveu, total ou partiel, de la responsabilité de la Ville ou de la valeur des réclamations qui lui sont adressées.

(Réf: 1-3)

CE-2014/5667

DÉBOURSÉS

Le Comité exécutif reçoit le rapport de la Trésorière adjointe daté du 20 novembre 2014 concernant des déboursés au montant de 13 206 119,26 \$ et le dépose aux archives pour référence.

(Réf: 1-4)



CE-2014/5668

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – DÉPENSES DE
RECHERCHE ET DE SOUTIEN – MICHEL TROTTIER**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de recevoir la demande de remboursement des dépenses de recherche et de soutien de M. Michel Trottier, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014, au montant de 1 129,59 \$, et ce, tel que requis en vertu du règlement numéro L-12126.

(Réf: 1-5)

CE-2014/5669

AVIS DE MOTION - L-12264

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la Greffière par intérim ou au Greffier adjoint d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12264 visant à augmenter le capital du fonds de roulement.

(Réf: 1-6)

CE-2014/5670

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – ACTE DE
CORRECTION – 2058-9639 QUÉBEC INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'approuver l'acte de correction préparé par Me Marc-André Théorêt, notaire, afin de rectifier et remplacer la désignation du lot 1 063 004 par le lot 1 059 601 du cadastre du Québec, les frais d'arpentage, les frais notariés et tous les frais de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de la compagnie 2058-9639 Québec inc.;

d'autoriser le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Laval les documents requis, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, telle que modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 2-1)



CE-2014/5671

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 50 000 \$ requise pour défrayer les honoraires professionnels de Me Jean-François Longtin de l'étude Bélanger Longtin avocats, concernant le dossier pour requérir le statut de participant au sens des règles de procédure de la Commission Charbonneau.

(C/T: 1342179)
(Réf: 2-2)

CE-2014/5672

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 400 \$ requise pour défrayer les honoraires professionnels de la firme Gendron, Lefebvre et associés afin de procéder à la modification de la description technique de la servitude sur le lot 1 596 708 du cadastre du Québec.

(C/T: 1341765)
(Réf: 2-3)

CE-2014/5673

RÈGLEMENT FINAL - RÉCLAMATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un déboursé de 8 738,72 \$ soit autorisé en règlement final et complet de la réclamation de la compagnie Desjardins assurances générales pour dommages causés à la propriété de Jamaludin Mohammadkhan suite au refoulement d'égout survenu le 18 juillet 2014, et qu'il y a lieu d'émettre le chèque suivant:

Desjardins assurances générales 8 738,72 \$

(D/Greffé: 10-2014-VO-0925)
(C/T: 1343330)
(Réf: 2-4)



CE-2014/5674

RÈGLEMENT FINAL - RÉCLAMATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une somme de 1 806,40 \$ soit payée à Elkbir Elhariri et Nadia Elbadoui en règlement final et complet de leur réclamation pour dommages causés à leur propriété suite à une opération de déneigement survenue le 24 janvier 2013.

(D/Greffé: 50-2013-CB-0175)

(C/T: 1343740)

(Réf: 2-5)

CE-2014/5675

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN GARANTIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Laval et à défendre les intérêts de cette dernière dans la cause Acier d'armature Ferneuf inc., demanderesse, contre Groupe Hexagone, s.e.c., Aviva compagnie d'assurance du Canada et Zurich compagnie d'assurances SA, défenderesse, et Groupe Henagone s.e.c., demanderesse en garantie contre Ville de Laval, défenderesse en garantie. (re: requête introductory d'instance en garantie, Cour supérieure, district de Montréal, 500-22-213128-146)

(Réf: 2-6)

CE-2014/5676

REQUÊTE DU DEMANDEUR EN COMMUNICATION DE DOCUMENTS – F.K.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à comparaître pour et au nom de la Ville de Laval et à défendre les intérêts de cette dernière dans la cause F.K., demandeur, contre Howard Klein, défendeur et Ville de Laval, mise en cause. (re: requête du demandeur en communication de documents, Cour supérieure, district de Montréal, 500-17-080069-134)

(Réf: 2-7)



CE-2014/5677

RECOMMANDATION AU CONSEIL – CALENDRIER 2015
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement L-11791 et ses amendements concernant la régie interne du Conseil municipal de Ville de Laval et notamment celles relatives à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la Loi sur les cités et villes qui prévoit que le calendrier des dates de ces séances doit être soumis au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015, à savoir:

Janvier	mardi 13 janvier 2015 à 19 heures
Février	mardi 3 février 2015 à 19 heures
Mars	mardi 10 mars 2015 à 19 heures
Avril	mardi 7 avril 2015 à 19 heures
Mai	mardi 5 mai 2015 à 19 heures
Juin	mardi 2 juin 2015 à 19 heures
Juillet	mardi 14 juillet 2015 à 19 heures
Août	mardi 4 août 2015 à 19 heures
Septembre	mardi 1 ^{er} septembre 2015 à 19 heures
Octobre	mardi 6 octobre 2015 à 19 heures
Novembre	mardi 3 novembre 2015 à 19 heures
Décembre	mardi 1 ^{er} décembre 2015 à 19 heures

La Greffière par intérim donnera un avis public du contenu du calendrier dans un journal distribué sur le territoire lavallois.

(Réf: 2-8)

CE-2014/5678

CONTRAT DE SERVICE - DATOR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2014/5678

(suite)

d'octroyer, pour une période de huit (8) mois, un contrat de service à la firme Dator au montant de 9 450 \$, plus les taxes applicables, afin de gérer l'inscription aux activités dans le cadre des événements Laval en blanc, La grande fête des pompiers et le Semi marathon.

(C/T: 1343070)
(Réf: 3-1)

CE-2014/5679

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 5 300 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires juridiques finaux de Me André Bourgeois, avocat de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour services rendus au 30 septembre 2014 dans le dossier de contestation du rôle d'évaluation 2001, 2002 et 2003 déposée par Les frères Maristes d'Iberville.

(C/T: 1343242)
(Réf: 4-1)

CE-2014/5680

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 1 433,96 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer un déboursé de Me Francis Gervais, avocat de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour la validation, l'impression et l'assemblage de documents à l'intention de la Cour suprême dans le dossier de contestation du rôle d'évaluation 2001, 2002 et 2003 déposée par Les frères Maristes d'Iberville.

(C/T: 1343473)
(Réf: 4-2)



CE-2014/5681

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 2 300 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires juridiques de Me André Bourgeois, avocat de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour services rendus au 31 octobre 2014 dans le dossier de contestation des rôles triennaux 2007, 2010 et 2013 déposée par les compagnies Yale Properties et JSM Corporation Ontario Ltd concernant les lots 2 988 466 et 1 469 682 du cadastre du Québec.

(C/T: 1344210)

(Réf: 4-3)

CE-2014/5682

FORMATION - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Martin Houde, évaluateur et assistant directeur au Service de l'évaluation, soit autorisé à participer à la formation suivante donnée par la firme Michèle Poirier et associés:

Sujet: L'intelligence terrain

Dates: 11 et 12 mars 2015

Endroit: Montréal

(C/T: 1343667)

(Réf: 4-4)

CE-2014/5683

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - ÉVALUATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 6 400 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires juridiques de Me André Bourgeois, avocat de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour services rendus au 31 octobre 2014 dans le dossier de contestation des rôles triennaux 2010 et 2013 déposée par la Société en commandite Cunard;



CE-2014/5683

(suite)

que les honoraires soient calculés selon les dispositions de la résolution numéro CE-2013/477.

(C/T: 1344224)
(Réf: 4-5)

CE-2014/5684

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – IMMEUBLES NON
RÉSIDENTIELS ET INDUSTRIELS**

Le Comité exécutif prend connaissance du rapport du Service de l'évaluation, annexe 1, daté du 18 novembre 2014, l'informant des ratios de variation des assiettes d'application du taux particulier des catégories d'immeubles non résidentiels et industriels, ainsi que des coefficients ajustés, en tenant compte de l'étalement de la variation des valeurs pour chacun des exercices financiers 2013, 2014 et 2015 aux fins du calcul du taux de la taxe foncière générale, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 244.45 de la Loi sur la fiscalité municipale.

(Réf: 4-6)

CE-2014/5685

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACCORD DE
CONCILIATION – MÉTRO RICHELIEU INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'approver l'accord de conciliation intervenu dans le dossier Métro Richelieu inc. contre Ville de Laval, lequel prévoit un règlement complet du litige moyennant le remboursement des frais de parc par la Ville de Laval au montant de 300 000 \$ (excluant les taxes), incluant les honoraires professionnels;

que le Service des finances émette deux (2) chèques à l'ordre de Métro Richelieu inc., à savoir:

- un montant de 300 000 \$ (excluant les taxes) représentant le remboursement des frais de parc, incluant les honoraires professionnels, et ce, à même les sommes disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux;



CE-2014/5685

(suite)

- un montant jusqu'à concurrence de 38 095,89 \$, représentant le coût de l'intérêt légal à compte du 5 juin 2012, et ce, jusqu'au parfait paiement, lequel est estimé au 19 décembre 2014.

(C/T: 1342347)

(Réf: 4-7)

CE-2014/5686

FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense au montant de 311 132,10 \$, taxes nettes incluses, à même les disponibilités du fonds de parcs et terrains de jeux, requise pour le remboursement des frais de parcs à la compagnie Métro Richelieu inc. dans le dossier l'opposant à Ville de Laval.

(C/T: 1342347)

(Réf: 4-7)

CE-2014/5687

RECOMMANDATION AU CONSEIL – PROPOSITION DE BAIL – FPI COMINAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'accepter la proposition de bail formulée par le Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust pour la location de l'immeuble situé au 480 boulevard Armand-Frappier, ayant une superficie totale de 50 657 pieds carrés, pour une période de dix (10) ans, du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2025, et ce, aux termes et conditions énumérés à l'offre de location;

d'autoriser le Service des finances à payer à FPI Cominar, dans les dix (10) jours suivant l'acceptation par le Conseil municipal de l'offre formulée par le bailleur, une somme de 62 630,67 \$, représentant le loyer payé d'avance applicable sur le premier paiement de loyer exigible au 1^{er} décembre 2015;

d'autoriser le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Laval les



CE-2014/5687

(suite)

documents requis, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, telle que modifiée pour la Ville de Laval.

(C/T: 1344064)
(Réf: 4-8)

CE-2014/5688

FORMATION - CONTENTIEUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mme Geneviève Asselin, avocate au Service du contentieux, soit autorisée à participer à la formation suivante donnée par le Barreau du Québec:

Sujet: Formation pratique en matière contractuelle: éléments de préparation et techniques de rédaction

Date: 28 novembre 2014

Endroit: Laval

(C/T: 1343893)
(Réf: 5-1)

CE-2014/5689

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
DAVID NAPOLITANO FRANCESCO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre David Napolitano Francesco, 1132 rue Dufault, pour contravention aux dispositions de l'article 23.12.1 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 2 001 632 du cadastre du Québec.

(T/P: 2014-453)
(Réf: 6-1)



CE-2014/5690

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
RICOT PIERRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Ricot Pierre, 1155 boulevard Jolicoeur, pour contravention aux dispositions de l'article 23.12.1 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 2 001 220 du cadastre du Québec.

(T/P: 2014-472)

(Réf: 6-2)

CE-2014/5691

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
FRANCESCO IERMIERI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Francesco Iermieri, 139 rue de Rotterdam, pour contravention aux dispositions de l'article 23.12.1 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 230 318 du cadastre du Québec.

(T/P: 2014-576)

(Réf: 6-3)

CE-2014/5692

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
JEAN-MARCEL CARRIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Jean-Marcel Carrier, 1659 rue Bédard, pour contravention aux dispositions de l'article 23.12.1 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 232 205 du cadastre du Québec.

(T/P: 2014-218)

(Réf: 6-4)



CE-2014/5693

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
NICK VRINIOTIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Nick Vriniotis, 94 rue de la Bernina, pour contravention aux dispositions de l'article 23.12.1 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 494 154 du cadastre du Québec.

(T/P: 2014-567)

(Réf: 6-5)

CE-2014/5694

PROCÉDURES LÉGALES – COUR MUNICIPALE
JENNY HOUNG VUONG TRUONG MENG

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des procédures soient intentées en cour municipale contre Jenny Houngh Vuong Truong Meng, 6709 rue St-Hubert, Montréal, pour contravention aux dispositions de l'article 23.12.1 du règlement numéro L-2000 de la Ville de Laval sur le lot 1 641 406 du cadastre du Québec situé au 51 boulevard des Prairies.

(T/P: 2014-669)

(Réf: 6-7)

CE-2014/5695

CRÉDITS ADDITIONNELS – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver des crédits additionnels au montant de 5 670 \$, plus les taxes applicables, requis pour défrayer les honoraires professionnels de la firme Labo S.M. inc. concernant les services de laboratoire nécessaires à la révision des plans et devis pour les travaux de rénovation majeure à l'aréna Yvon-Chartrand.

(Financement: L-11677-F/15318 et L-11987-F/15315)

(C/T: 1342564)

(Réf: 6-8)



CE-2014/5696

**CONSULTATION ET EXPERTISES – ACCESSIBILITÉ
PERSONNES HANDICAPÉES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuder le contrat «OS-MF/TP14-46» à la firme Société Logique au montant de 19 718,21 \$ concernant les services de consultations et d'expertises en accessibilité pour les personnes handicapées;

que les honoraires soient calculés conformément à l'offre de services «OS-MF/TP14-46».

(C/T: 1341654)

(Réf: 6-9)

CE-2014/5697

**QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «10249» - RÈGLEMENT L-12046**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de mesure de réduction des îlots de chaleur par des interventions paysagères dans les parcs, bassins, berges, rues, boulevards et autres sites sur le territoire lavallois, programme 2013, décrétés sous l'autorité du règlement numéro L-12046, les autorisations suivantes soient accordées:

- des quantités supplémentaires au montant de 5 530 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service des travaux publics daté du 3 novembre 2014;
- des crédits additionnels au montant de 5 530 \$;
- un décompte progressif numéro 6 au montant de 280 359,48 \$;

d'aviser la firme LV Construction inc. des présentes autorisations.

(C/T: 1342845)

(Réf: 6-10)



CE-2014/5698

**NON RENOUVELLEMENT – PROJET INNOVATION
TRANSPORT (PIT)**

CONSIDÉRANT une première année de participation aux activités de Projet innovation transport (PIT) municipal;

CONSIDÉRANT que le Service de l'environnement, avec l'appui du Service des travaux publics, juge non pertinent de poursuivre la participation de la Ville de Laval au sein de PIT municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ne pas renouveler l'adhésion de la Ville de Laval au Projet innovation transport (PIT) municipal.

(Réf: 7-1)

CE-2014/5699

**CONSERVATION – LOT 1 159 225 – CADASTRE DU
QUÉBEC**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la Ville de Laval s'engage à dédier le lot 1 159 225 du cadastre du Québec, à l'exception de l'emprise de la servitude d'Hydro-Québec d'environ 1 867 mètres carrés, à des fins de conservation, et ce, afin de respecter l'engagement que Ville de Laval a pris dans le cadre de l'émission du certificat d'autorisation pour l'article 22 numéro 7430-13-01-01131-01 concernant le prolongement de la rue Joachim-du Bellay;

que le Service de l'environnement soumette le dossier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'acceptation finale de la compensation prévue audit certificat.

(Réf: 7-2)

CE-2014/5700

**PLAN D'ACTION – RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE (GES)**

Le Comité exécutif prend connaissance du Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Ville de Laval préparé par M. Ian Dessureault, ingénieur et conseiller professionnel au Service de l'environnement, le 26 septembre 2014;



CE-2014/5700

(suite)

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le Plan d'action pour la réduction des émissions de GES de la Ville de Laval;

d'autoriser le Service de l'environnement à faire parvenir la première version de ce plan au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour fins d'analyse de conformité;

d'autoriser le Service des communications à assurer la diffusion dudit document aux employés et aux citoyens, une fois celui-ci déclaré conforme par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

de constituer un comité multiservices qui assurera le suivi et la communication de l'état d'avancement des mesures proposées dans le plan.

(Réf: 7-3)

CE-2014/5701

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES – VIE COMMUNAUTAIRE
ET CULTURE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 6 540 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires professionnels de la firme Sence-Art dans le cadre de la réalisation de la phase 2 du projet de fresque artistique à l'aréna Cartier.

(C/T: 1342529)

(Réf: 8-1)

CE-2014/5702

**APPROBATION – PROGRAMMATION FINALE
CÉLÉBRATIONS 2015**

CONSIDÉRANT que la date pour le dépôt de la programmation finale a été reportée au 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent sur le contenu de la programmation des célébrations 2015;



CE-2014/5702

(suite)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Corporation des célébrations 2015 à Laval a approuvé la programmation finale des célébrations 2015;

CONSIDÉRANT que cette programmation contient notamment la liste des activités devant être réalisées par la Ville et celles devant être réalisées par la Corporation des célébrations 2015 ainsi que les quarante-deux (42) activités sélectionnées par celle-ci, suite à l'appel de projets publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la programmation finale des célébrations 2015 soit et, par la présente, est approuvée.

(Réf: 8-2)

CE-2014/5703

**ENTENTE – LICENCE COLLECTIVE D'ABONNEMENT
TOUTAPPRENDRE.COM**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval l'entente triennal relative à la licence collective d'abonnement à la base de données Tout Apprendre.com négociée par BIBLIOPRESTO.CA, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(C/T: 1342638 – Euros)

(Réf: 8-3)

CE-2014/5704

FORMATION – VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que M. Benoit Collette, directeur par intérim du Service de la vie communautaire et de la culture, soit autorisé à participer à la formation suivante donnée par l'École nationale d'administration publique:



CE-2014/5704

(suite)

Sujet: Déléguer pour une meilleure efficacité

Date: 3 décembre 2014

Endroit: Montréal

(C/T: 1343444)

(Réf: 8-4)

CE-2014/5705

ENTRETIEN – PATINOIRE TYPE PROMENADE
BERGE DES QUATRE-VENTS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'un montant maximum de 18 870 \$, plus les taxes applicables, soit accordé à l'organisme Éco-Nature pour la préparation du site, la mise en place et l'entretien de la patinoire de type promenade à la Berge des Quatre-Vents, et ce, selon les modalités de l'offre de services jointe au rapport du Service de la vie communautaire et de la culture daté du 12 novembre 2014.

(C/T: 1342637)

(Réf: 8-5)

CE-2014/5706

FORMATION – VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mmes Amélie Roux, Laurence Boucher-Cadieux, Maude Charrette, Kelly Soucy-Levasseur et Sophie Bédard ainsi que MM. Jean-Philippe De Champlain, Mahmoud Ismail, Dominique Contant et Marc-André Gagné, animateurs vie de quartier, et Martin Sauvé, coordonnateur au Service de la vie communautaire et de la culture, soient autorisés à participer à la formation suivante donnée par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides, en collaboration avec M. André Thibault, professeur émérite, chercheur et conférencier;

Date: 11 décembre 2014

Endroit: Mirabel

(C/T: 1343436)

(Réf: 8-6)



CE-2014/5707

**SUBVENTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une subvention non récurrente de 14 510 \$ soit versée au Club de patinage artistique Laval pour la location d'heures de glace au Centre d'excellence sport Rousseau et à l'aréna Deux-Montagnes au cours de la saison 2014-2015.

(C/T: 1343874)

(Réf: 8-7)

CE-2014/5708

SUBVENTION – THÉÂTRE D'ART LYRIQUE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

qu'une subvention de fonctionnement de 10 000 \$ soit versée au Théâtre d'art lyrique de Laval dans le cadre du soutien financier aux organismes de loisirs, et ce, selon les modalités suivantes:

immédiatement	5 000 \$
---------------	----------

suite au dépôt d'un plan de redressement en gestion et en gouvernance, incluant un plan de formation destiné aux administrateurs, préparé en collaboration avec les professionnels du Bureau des arts et de la culture de Laval	5 000 \$
---	----------

(C/T: 1342257)

(Réf: 8-8)

CE-2014/5709

PREMIÈRE ÉDITION «LAVAL EN BLANC»

CONSIDÉRANT que l'événement Laval en Blanc est un événement signature dans le cadre des festivités du cinquantième anniversaire de Laval;

CONSIDÉRANT que Sainte-Rose en blanc maintenant Laval en Blanc contribue au dynamisme grandissant de la population sur l'ensemble du territoire lavallois;



CE-2014/5709

(suite)

CONSIDÉRANT que le Service de la vie communautaire et de la culture désire marquer les festivités du cinquantième avec une programmation culturelle et historique riche pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater les deux (2) organismes Réseau ArtHist et la Centrale des artistes pour le volet programmation de Laval en Blanc 2015;

de procéder aux versements des montants attribués aux organismes susdits comme mentionné au rapport du Service de la vie communautaire et de la culture daté du 12 novembre 2014.

(C/T: 1343041)

(Réf: 8-9)

CE-2014/5710

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 2 400 \$, plus les taxes applicables, requise pour l'achat et l'impression d'un lumiquai à la station de métro Montmorency afin de faire la promotion des différents événements qu'offre la Maison des arts.

(C/T: 1343159)

(Réf: 9-1)

CE-2014/5711

ANALYSES – VISION STRATÉGIQUE – VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mme Nathalie Langlois, stratège en gestion de communication marketing, soit et, par la présente, est mandatée pour réaliser plusieurs analyses reliées à la vision stratégique de la Ville de Laval.

(C/T: 1343546)

(Réf: 9-2)



CE-2014/5712

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 5 995 \$, plus les taxes applicables, requise pour l'achat d'une page de publicité dans le magazine Montréal économique, incluant un reportage, afin de mettre de l'avant le portrait économique de la Ville de Laval et intéresser les investisseurs.

(C/T: 1343186)
(Réf: 9-3)

CE-2014/5713

CONFÉRENCE - COMMUNICATIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que Mme Julie Tremblay, conseillère en communication au Service des communications, soit autorisée à participer à la conférence suivante offerte par «Les affaires»:

Sujet: Assurez la réussite de vos projets grâce à une meilleure gestion des parties prenantes... avant, pendant et après leur réalisation

Date: 2 décembre 2014

Endroit: Montréal

(C/T: 1343237)
(Réf: 9-4)

CE-2014/5714

RÉDACTION – DIVERS MÉMOIRES, DISCOURS ET ALLOCUTIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la firme Gilles Trudeau communications soit et, par la présente, est mandatée pour procéder à la rédaction de divers mémoires, discours et allocutions pour la Ville de Laval.

(C/T: 1344207)
(Réf: 9-5)



CE-2014/5715

**COURS DE PERFECTIONNEMENT
POLICE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la personne ci-dessous mentionnée soit et, par la présente, est autorisée à suivre des cours de perfectionnement, sujets à remboursement selon les termes et conditions acceptés par le Comité exécutif:

Chantal Vaillancourt, matricule 783
Service de police
Cours: Ontario Gang Investigator Association

(C/T: 1340939)
(Réf: 10-1)

CE-2014/5716

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 150 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer les honoraires professionnels de la firme Tremcour Neutrotest inc. pour la formation de base en thermographie donnée le 28 octobre 2014 dans les bureaux du Service de police.

(C/T: 1343337)
(Réf: 10-2)

CE-2014/5717

PROCÉDURES LÉGALES – PRÉVENTION INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Service du contentieux soit et, par la présente, est autorisé à prendre toutes les mesures légales jugées nécessaires contre le propriétaire de l'immeuble situé au 4300, 2^e Rue, ou tout autre propriétaire subséquent, afin de faire respecter la réglementation applicable en matière de prévention des incendies.

(Réf: 11-1)



CE-2014/5718

CRÉDITS BUDGÉTAIRES – SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 220 \$, plus les taxes applicables, requise pour défrayer la formation en bureautique Word 2010 Avancé de Mme Manon Locas, secrétaire administrative au Service de sécurité incendie, qui a eu lieu les 16 et 17 octobre 2014.

(C/T: 1343040)

(Réf: 11-2)

CE-2014/5719

**AVIS NUMÉRO 3 – QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES
ET ANNULÉES - SOUMISSION «10107»**

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de quantités supplémentaires et annulées préparé par la firme Les consultants S.M. inc. concernant les travaux prévus à la soumission «10107», qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Financement: L-11793-F/15051)

(Réf: 12-1)

CE-2014/5720

**AVIS 3 ET 4 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
ET QUANTITÉS ANNULÉES - SOUMISSION «10273»**

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de travaux supplémentaires et quantités annulées préparé par la firme Les consultants S.M. inc. concernant les travaux prévus à la soumission «10273», qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Financement: L-11793-F/15173)

(Réf: 12-2)



CE-2014/5721

**TRAVAUX ET QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET
QUANTITÉS ANNULÉES - SOUMISSION «10034»**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur les rues d'Arvida, Joly, Marsolais, d'Avaugour et Notre-Dame-de-Fatima, lot 11-2, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 74 352,74 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des quantités supplémentaires au montant de 163 161,68 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 24 octobre 2014;
- des quantités annulées au montant de [206 274,71 \$];
- un crédit pour l'indexation du prix du bitume au montant de 13 827,58 \$;

que la firme Les consultants S.M. inc. soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Demix construction.

(Financement: L-11793-F/15149)
(C/T: 1334621)
(Réf: 12-3)

CE-2014/5722

**AVIS NUMÉRO 5 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «9842»**

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de travaux supplémentaires préparé par la firme Dessau inc. concernant les travaux prévus à la soumission «9842», qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Financement: L-11635-F/14283)
(Réf: 12-4)

CE-2014/5723

**AVIS NUMÉRO 4 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
ET ANNULÉS - SOUMISSION «10278»**

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de travaux supplémentaires et annulés préparé par la firme Dessau inc.



CE-2014/5723

(suite)

concernant les travaux prévus à la soumission «10278», qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Financement: L-11635-F/14283)

(Réf: 12-5)

CE-2014/5724

**AVIS NUMÉRO 6 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «10295»**

Le Comité exécutif prend connaissance de l'avis de travaux supplémentaires préparé par la firme SNC-Lavalin inc. concernant les travaux prévus à la soumission «10295», qui lui est transmis à titre d'information par le Service de l'ingénierie.

(Financement: L-11794-F/14043)

(Réf: 12-6)

CE-2014/5725

**APPROBATION EN PRINCIPE – RECONSTRUCTION
PONT DE L'ÎLE BIGRAS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'étude d'avant-projet pour les travaux de reconstruction du pont de l'île Bigras (numéro 21095) préparée par la firme CIMA+ en date du 22 septembre 2014 soit et, par la présente, est approuvée en principe.

(Réf: 12-7)

CE-2014/5726

SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint soient et, par la présente, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval un acte de servitude préparé par Me Martine Comeau, notaire, visant la création d'une servitude en



CE-2014/5726

(suite)

faveur de la Ville de Laval afin de permettre à ses employés mandataires et compagnies d'utilités publiques d'accéder au lien routier apparaissant au plan préparé par M. Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, en date du 15 septembre 2014 et portant le numéro 16 420 de ses minutes, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(Réf: 12-8)

CE-2014/5727

AVIS DE MOTION - L-12265

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la Greffière par intérim ou au Greffier adjoint d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, un projet d'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12265 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution des travaux de stabilisation des talus devant et de part et d'autre des deux (2) culées de la structure du chemin de fer du Canadien Pacifique (21060) passant au-dessus du boulevard de la Concorde Ouest.

(Réf: 12-9)

CE-2014/5728

**TRAVAUX ET QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES
SOUMISSION «10273»**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur la place Giroux, le boulevard des Prairies Est, les 64^e et 68^e Avenue et la rue Saint-Louis, lot 11-4, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 13 768,23 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des quantités supplémentaires au montant de 6 390,69 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 24 octobre 2014;



CE-2014/5728

(suite)

que la firme Les consultants S.M. inc. soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Demix construction, une division de Holcim (Canada) inc.

(financement: L-11793-F/15173)
(C/T: 1341537)
(Réf: 12-10)

CE-2014/5729

**TRAVAUX ET QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ET
QUANTITÉS ANNULÉES - SOUMISSION «10109»**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur le boulevard Sainte-Dorothée et le chemin du Bord-de-l'Eau, lot 11-5, les autorisations suivantes soient accordées:

- une dépense au montant de 14 975 \$ pour défrayer le coût des travaux supplémentaires;
- des quantités supplémentaires au montant de 48 840,30 \$, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'ingénierie daté du 29 octobre 2014;
- des quantités annulées au montant de [78 670,60 \$];

que la firme Les consultants S.M. inc. soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter lesdits travaux par la compagnie Cardinal excavation inc.

(Financement: L-11793-F/15051)
(C/T: 1341486)
(Réf: 12-11)

CE-2014/5730

**DÉBUT ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
PROJET INTÉGRÉ – DOMAINE STE-ROSE**

ATTENDU que la compagnie 9255-8220 Québec inc. requiert l'exécution des travaux d'infrastructures sur le lot 1 097 678 du cadastre du Québec;



CE-2014/5730

(suite)

ATTENDU que la requérante s'est engagée à verser à la Ville de Laval une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocabile de 250 000 \$, incluant les taxes brutes, ainsi qu'un dépôt provisoire de 13 777,75 \$, incluant les taxes nettes, sous forme de chèque visé ou en espèces, pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, sujet au paiement préalable desdits montants et sous réserve que le projet obtienne toutes les autorisations requises par la loi:

- a) la firme BSA Groupe conseil inc. soit autorisée à effectuer la surveillance des travaux et émettre, à la fin de ceux-ci, les plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et règlements en vigueur;
- b) la firme Groupe Qualitas inc. soit autorisée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire.

(C/T: 1339931)

(Réf: 12-12)

CE-2014/5731

**AUTORISATIONS – PROJET INTÉGRÉ
DOMAINE STE-ROSE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que les travaux d'égouts et d'aqueduc ainsi que les travaux préliminaires de rue pour la réalisation du projet intégré Domaine Ste-Rose, soient autorisés, et ce, aux conditions suivantes:

- a) que la compagnie 9255-8220 Québec inc. engage à ses frais:
 - un entrepreneur spécialisé détenant un permis approprié de la Régie du bâtiment du Québec;
 - un arpenteur-géomètre pour effectuer le plan et la description technique de la servitude pour l'aqueduc et les bornes-fontaines ainsi que le bornage requis pour la réalisation desdits travaux;
 - une firme spécialisée pour effectuer les essais d'étanchéité, le nettoyage et les essais d'ovalisation de l'égout sanitaire;
 - une firme spécialisée pour effectuer les essais de pression, de curage et de désinfection du système d'aqueduc;



CE-2014/5731

(suite)

que l'entrepreneur engagé par la requérante soit tenu de transmettre à la firme BSA Groupe conseil inc. et à la Ville de Laval une copie des rapports des firmes spécialisées susdites;

il est également résolu que la compagnie 9255-8220 Québec inc. dépose au Service de l'ingénierie le plan d'implantation des équipements d'utilités publiques de même qu'un rapport déterminant les impacts causés sur la végétation par la construction des réseaux d'utilités publiques.

(C/T: 1339931)

(Réf: 12-12)

CE-2014/5732

**PERMIS – PROJET INTÉGRÉ
DOMAINE STE-ROSE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que, dans le cadre de l'exécution des travaux d'infrastructures du projet intégré Domaine Ste-Rose sur le lot 1 097 678 du cadastre du Québec, les autorisations suivantes soient accordées au Service de l'ingénierie:

- a) pour émettre les permis de raccordement nécessaires, conformément aux dispositions du règlement numéro L-5057;
- b) pour obtenir cession d'une servitude pour le réseau d'aqueduc, incluant les bornes-fontaines.

(C/T: 1339931)

(Réf: 12-12)

CE-2014/5733

**REPLACEMENT - CADASTRE DU QUÉBEC
LES HABITATIONS MALLETTE ET MÉNARD INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement des lots 1 453 667, 1 453 668, 1 453 671 et 1 453 672 par les lots 5 447 807 à 5 447 811 et 5 524 819 à 5 524 821 du cadastre du Québec, comme apparaissant au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Lamarche en date du 16 décembre 2013 sous le numéro 26758 de ses minutes, conformément aux dispositions du code civil du Québec;



CE-2014/5733

(suite)

que la présentation dudit plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les six (6) mois des présentes soit une condition sine qua non à l'acceptation dudit plan;

d'approuver en application de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la cession du lot 5 447 811 du cadastre du Québec aux fins de rue.

(D/U: PL-2014-2)

(Réf: 13-1)

CE-2014/5734

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
GESTIONS IMMOBILIÈRES CHOLETTE INC.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-530;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. Michel Cholette, président de la compagnie Gestions immobilières Cholette inc., à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne sur socle pour un bâtiment commercial isolé de trois (3) étages sur le lot 4 962 384 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-530.

(D/U: 2013-3329)

(Réf: 13-2)

CE-2014/5735

**RÉSOLUTION RESCINDÉE – REMPLACEMENT
CADASTRE DU QUÉBEC – VILLE DE LAVAL**

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2013/5357, le Comité exécutif approuvait le remplacement du lot 3 860 304 par les lots 5 207 273 et 5 207 274 du cadastre du Québec, comme apparaissant au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Jacques Noury en date du 24 janvier 2013 sous le numéro 81355 de ses minutes, conformément aux dispositions du code civil du Québec et autorisait le Greffier ou la Greffière adjointe à signer le document «approbation du propriétaire»;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconsidérer les dispositions de ladite résolution;



CE-2014/5735

(suite)

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2013/5357

SOIT ET, PAR LA PRÉSENTE, EST RESCINDÉE.

(Réf: 13-3)

CE-2014/5736

**REPLACEMENT - CADASTRE DU QUÉBEC
VILLE DE LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 3 860 304 par les lots 5 207 273 et 5 207 274 du cadastre du Québec, comme apparaissant au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Luc Léger en date du 5 mai 2014 sous le numéro 20535 de ses minutes, conformément aux dispositions du code civil du Québec;

que la présentation dudit plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les six (6) mois des présentes soit une condition sine qua non à l'acceptation dudit plan;

il est également résolu d'autoriser le Greffier adjoint ou la Greffière par intérim à signer le document «approbation du propriétaire» requis.

(D/U: PL-2013-41)

(Réf: 13-3)

CE-2014/5737

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
RENÉ MONDUGNO**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-536;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. René Modugno,



CE-2014/5737

(suite)

représentant la propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages sur le lot 1 083 329 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-536.

(D/U: 2014-4058)

(Réf: 13-4)

CE-2014/5738

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
RENÉ LEMIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-532;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. René Lemire, représentant le propriétaire, à l'effet de permettre l'installation de sept (7) enseignes murales pour un bâtiment commercial isolé d'un étage sur le lot 4 361 388 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-532.

(D/U: 2014-3317)

(Réf: 13-5)

CE-2014/5739

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
RENÉ LEMIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-534;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. René Lemire, représentant le propriétaire, à l'effet d'autoriser la rénovation des façades ainsi que l'installation de trois (3) nouvelles enseignes



CE-2014/5739

(suite)

murales pour un bâtiment commercial d'un étage situé sur le lot 1 515 824 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-534.

(D/U: 2014-3838)
(Réf: 13-6)

CE-2014/5740

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DANIEL RODRIGUES**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-535;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. Daniel Rodrigues, propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'une habitation multifamiliale isolée non patrimoniale de deux (2) étages sur le lot 3 243 671 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-535.

(D/U: 2014-4029)
(Réf: 13-7)

CE-2014/5741

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
JULIENNE CÔTÉ**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-531;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par Mme Julienne Côté, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'un étage sur le lot 2 072 053 du cadastre du Québec,



CE-2014/5741
(suite)

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-531.

(D/U: 2014-3316)
(Réf: 13-8)

CE-2014/5742

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
ANATOLI VASILEV**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-529;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. Anatoli Vasilev, représentant le propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages sur le lot 4 179 356 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-529.

(D/U: 2011-4698)
(Réf: 13-9)

CE-2014/5743

**IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE
TAMARA CLERC-DUCASSE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-533;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par Mme Tamara Clerc-Ducasse, représentant le propriétaire, à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne apposée perpendiculairement sur un bâtiment commercial isolé de deux (2) étages situé sur le lot 1 098 182 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-533.

(D/U: 2014-3633)
(Réf: 13-10)



CE-2014/5744

**RÉSOLUTION AMENDÉE – IMPLANTATION ET
INTÉGRATION ARCHITECTURALE – FRANCIS MORAND**

ATTENDU que, par sa résolution numéro CE-2014/5220, le Comité exécutif acceptait la demande sujette à un plan d'implantation et d'intégration architecturale formulée par M. Francis Morand, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages sur le lot 4 702 143 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-393;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la résolution numéro CE-2014/5220 soit amendée de façon à remplacer «deux (2) étages» par «trois (3) étages».

(D/U: 2014-2743)
(Réf: 13-11)

CE-2014/5745

**DEMANDE REFUSÉE - ZONAGE
GROUPE MONTONI CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-524;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande formulée par M. David Paulozza, représentant le Groupe Montoni construction, à l'effet de modifier le zonage du lot 5 140 297 et d'une partie du lot 4 824 217 du cadastre du Québec d'industriel IA-106, IA-112 et IA-130 à commercial lourd CB-spécial afin d'y permettre la construction d'un commerce de vente, de distribution, de réparation et d'entreposage de machinerie légère et lourde, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-524;

d'accepter la proposition du Service de l'urbanisme, suivant les recommandations de Laval Technopole, à l'effet d'autoriser les usages «industrie» 2 dans les zones industrielles IA-106 et IA-112, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-524;



CE-2014/5745

(suite)

que les Services de l'urbanisme et du contentieux préparent le projet de règlement requis.

(D/U: 2014-578)
(Réf: 13-12)

CE-2014/5746

**DEMANDE REFUSÉE - ZONAGE
MRA ARCHITECTURE + DESIGN**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-422;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande formulée par M. Éric Côté de l'entreprise MRA architecture + design, représentant le propriétaire (CST Canada Co.), à l'effet de modifier le zonage du lot 2 000 222 et d'une partie du lot 2 002 903 du cadastre du Québec de commercial CA et résidentiel RU-368 respectivement à commercial CC-spécial afin d'y permettre la construction d'un poste d'essence combiné à un dépanneur, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-422.

(D/U: 2013-2290)
(Réf: 13-13)

CE-2014/5747

**DEMANDE ACCEPTÉE - ZONAGE
PAUL TAMER**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-421;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande formulée par M. Paul Tamer à l'effet de modifier le zonage des lots 1 391 490, 1 391 498, 1 391 499, 1 528 820 et 1 528 825 du cadastre du Québec de résidentiel RX à résidentiel unifamilial RU-spécial afin d'y permettre la construction d'habitations unifamiliales isolées, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-421;



CE-2014/5747

(suite)

d'accepter la proposition du Service de l'urbanisme à l'effet de modifier le zonage des terrains donnant sur la portion existante de la rue Legris de résidentiel RX à résidentiel unifamilial RU-spécial, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-421;

que les Services de l'urbanisme et du contentieux préparent le projet de règlement requis.

(D/U: 2013-1607)

(Réf: 13-14)

CE-2014/5748

**DEMANDES ACCEPTÉES - ZONAGE
PATRICK LEBIRE ET MARC LANGLOIS**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-2014-423;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande formulée par M. Patrick Lebire à l'effet de modifier le zonage du lot 2 258 637 du cadastre du Québec de résidentiel R-101 et RU-173 à résidentiel R-spécial et public et semi-public PA-spécial afin d'y permettre la construction d'une habitation multifamiliale pour personnes âgées de quatre (4) étages comprenant 145 logements et l'aménagement d'une halte cyclable, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-423;

d'accepter la demande formulée par M. Marc Langlois à l'effet de modifier le zonage du lot 1 230 425 du cadastre du Québec de résidentiel R-101 et RU-173 à résidentiel R-spécial afin d'y permettre la construction d'un projet résidentiel intégré composé de trois (3) habitations multifamiliales de quatre (4) étages comprenant un total d'environ quarante-huit (48) logements, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-423;

d'accepter la proposition du Service de l'urbanisme à l'effet de modifier le zonage de l'ensemble des lots situés en bordure du boulevard Saint-Elzéar Ouest, du côté ouest, entre la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rue de Bruxelles, de résidentiel R-101 et RU-173 à résidentiel R-spécial et public et semi-public PA-spécial, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2014-423;



CE-2014/5748

(suite)

que les Services de l'urbanisme et du contentieux préparent le projet de règlement requis.

(D/U: 2012-3072 et 2014-174)

(Réf: 13-15)

CE-2014/5749

**ATELIER – PARTI D’AMÉNAGEMENT – RÉVISION
SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l’Institut du nouveau monde soit et, par la présente, est mandaté afin de préparer, animer et faire un rapport concernant un atelier portant sur le parti d’aménagement prévu dans le cadre de la révision du schéma d’aménagement et de développement de Laval.

(C/T: 1343894)

(Réf: 13-16)

CE-2014/5750

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – DOSSIERS FERMÉS
RÈGLEMENTS L-2001-3615 ET L-PPU-8**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 5 mai 2014, le projet de règlement numéro L-PPU-8 relatif au programme particulier d’urbanisme Centre-ville Est et modifiant le règlement L-PPU-5 relatif au programme particulier d’urbanisme Quartier de l’Agora;

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 5 mai 2014, le projet de règlement L-2001-3615 modifiant le règlement de zonage L-2000 en concordance au règlement L-PPU-8 relatif au programme particulier d’urbanisme Centre-ville Est, dont le territoire est délimité approximativement par l’autoroute des Laurentides (A-15), la limite arrière des terrains bordant le côté nord du boulevard Saint-Martin Ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la limite arrière des terrains bordant le côté sud du boulevard du Souvenir, la limite est du terrain du Collège Montmorency et le boulevard de la Concorde Ouest et modifiant le règlement L-PPU-5 relatif au programme particulier d’urbanisme Quartier de l’Agora, dont le territoire est délimité approximativement par le boulevard Saint-Martin Ouest, l’autoroute des Laurentides (A-15), le boulevard Notre-Dame, la place Alton-Goldbloom et les boulevards Chomedey, du Souvenir et Daniel-Johnson;



CE-2014/5750

(suite)

ATTENDU que l'assemblée de consultation a eu lieu le 29 mai 2014;

ATTENDU que les autorités municipales ne jugent plus opportun de donner suite aux projets de règlements à court terme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de fermer les projets de règlements numéros L-2001-3615 et L-PPU-8 concernant le programme particulier d'urbanisme Centre-ville Est et la modification du programme particulier d'urbanisme du Quartier de l'Agora.

(D/U: 2013-1945 et 2013-1946)

(Réf: 13-18)

CE-2014/5751

**RECOMMANDATION AU CONSEIL
RÈGLEMENT L-2001-3617**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adopter le règlement numéro L-2001-3617 modifiant le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé entre la rue Marcel-Proust et l'avenue Jacques-Bureau.

(D/U: 2013-1062)

(Réf: 13-19)

CE-2014/5752

**ACTE DE CESSION – INSTITUT NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que l'offre de l'Institut national de la recherche scientifique (Claude Arbour), ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Ville de Laval pour la somme de 1,00 \$, le lot 5 160 894 du cadastre du Québec, pour fins de parc, ou tout autre numéro de subdivision que l'arpenteur-géomètre obtiendra, soit et, par la présente, est acceptée;



CE-2014/5752

(suite)

que le Service du greffe prépare l'acte notarié requis;

que le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Laval tous les documents requis, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, comme elle est modifiée pour la Ville de Laval.

(D/U: PL-2012-194)

(Réf: 13-20)

CE-2014/5753

FORMATION - URBANISME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que MM. Thierry Basque-Gravel et Daniel Roy, conseillers professionnels au Service de l'urbanisme, soient autorisés à participer à la formation suivante donnée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec:

Sujet: Les mystères du lotissement et des avis de motion

Date: 4 décembre 2014

Endroit: Montbello

(C/T: 1341421)

(Réf: 13-21)

CE-2014/5754

DEMANDE DE SOUMISSIONS «28527»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour la fourniture de pièces et services d'entretien de camions international;

que le Service du greffe soit autorisé à procéder à la publication dudit appel d'offres dans le journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, les soumissions devant être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier selon la date mentionnée à l'appel d'offres.

(Réf: 14-1)



CE-2014/5755

SOUMISSION «28305» ANNULÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la soumission portant le numéro «28305» concernant la fourniture de pièces et services d'entretien de camions international soit et, par la présente, est annulée.

(Réf: 14-2)

CE-2014/5756

DEMANDE DE SOUMISSIONS «INV-2787»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que des soumissions soient demandées pour l'achat de fleurs annuelles, fourniture et plantation de fleurs pour paniers suspendus, année 2015;

que le Service du greffe soit autorisé à procéder à la publication dudit appel d'offres dans le journal Courrier Laval et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, les soumissions devant être déposées au plus tard à 11 heures au bureau du Greffier selon la date mentionnée à l'appel d'offres.

(Réf: 14-3)

CE-2014/5757

RECOMMANDATION AU CONSEIL – CONTRAT «28335» HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adjudger le contrat «28335» à la compagnie Hewitt Équipement Ltée au montant de 384 798,05 \$ pour l'acquisition de deux (2) rétrocaveuses avec accessoires, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

que la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1341624)
(Réf: 14-4)



CE-2014/5758

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – CONTRAT
«EXE-0174» - W. CÔTÉ & FILS LTÉE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adjuder à la compagnie W. Côté & fils ltée le contrat «EXE-0174» pour la fourniture et la livraison de pièces pour équipement de déneigement de marque W. Côté pour une période de deux (2) ans, au montant de 226 229,37 \$, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

(C/T: 1335353)
(Réf: 14-5)

CE-2014/5759

**CONTRAT «EXE-0192» - LES ENTREPRISES
DUCKBILL INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuder à la compagnie Les entreprises Duckbill inc. le contrat «EXE-0192» pour la fourniture de ceintures d'ancrage, ceinturons de contour externe et modules divers pour les policiers, au montant de 115 520,56 \$, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

(C/T: 1339594)
(Réf: 14-6)

CE-2014/5760

**PROLONGATION – CONTRAT «28030»
F.D. MAINTENANCE 2011 INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer à la compagnie F.D. Maintenance 2011 inc. le maintien de service concernant les services d'entretien ménager des édifices municipaux du groupe 1, hôtel de ville et cour municipale, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, au montant de 4 771,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres numéro «28030».

(C/T: 1341876)
(Réf: 14-7)



CE-2014/5761

CONTRAT «OS-28429» - DESSAU INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuder le contrat «OS-28429» à la compagnie Dessau inc. au montant de 56 337,75 \$ pour les services professionnels d'ingénieurs conseils concernant la mise à jour du plan d'intervention pour l'ensemble des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du territoire de Ville de Laval, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

que les honoraires soient calculés conformément aux dispositions de la soumission «OS-28429»;

que la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1340633)
(Réf: 14-8)

CE-2014/5762

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES – ACHATS ET GESTION
CONTRACTUELLE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 41 209,34 \$ requise pour défrayer les honoraires professionnels de la firme AECOM inc. concernant une demande d'études supplémentaires dans le cadre du projet de biométhanisation et compostage de résidus organiques prévus au contrat «OS-27804».

(C/T: 1339726)
(Réf: 14-9)

CE-2014/5763

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – RENOUVELLEMENT
ACCEO SOLUTIONS INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de renouveler le contrat «EXE-0123» accordé à la compagnie ACCEO solutions inc., sous l'autorité de la résolution CE-2013/1918, pour les services



CE-2014/5763

(suite)

d'entretien et de support du logiciel TFP et Helios, et ce, au montant de 521 210,58 \$, le tout selon les termes et conditions du contrat de cession et de services à intervenir entre ACCEO solutions inc. et la Ville de Laval;

d'autoriser le Maire et Président du Comité exécutif ou le Vice-président du Comité exécutif et la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Laval les documents requis, conformément à l'article 51a. de la Loi sur les cités et villes, telle que modifiée pour la Ville de Laval.

(C/T: 1337919)

(Réf: 14-10)

CE-2014/5764

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – RENOUVELLEMENT
«28023» - CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de renouveler, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2016, le contrat «28023» accordé à la compagnie Centre de transition Le Sextant inc., sous l'autorité de la résolution CE-2012/6267 pour les services d'entretien ménager de l'édifice municipal du groupe 7, Cosmodôme de Laval, et ce, au montant de 319 380,88 \$, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

(C/T: 1342063)

(Réf: 14-11)

CE-2014/5765

**RENOUVELLEMENT - CONTRAT «28055»
CHEMTECH ENVIRONNEMENT INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de renouveler, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le contrat «28055» accordé à la compagnie ChemTECH Environnement inc. sous l'autorité de la résolution CE-2012/7505 concernant les services de transport et d'élimination de matières dangereuses pour le Service des travaux publics, et ce, au montant de 26 031,18 \$, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

(C/T: 1339039)

(Réf: 14-12)



CE-2014/5766

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – RENOUVELLEMENT
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil de renouveler le contrat «28089» accordé à la compagnie Chartrand Ford (ventes) inc. sous l'autorité de la résolution CE-2013/1560 pour les services d'inspection, d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour véhicules Ford, et ce, au montant de 727 168,88 \$, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

(C/T: 1342546)
(Réf: 14-13)

CE-2014/5767

CONTRAT «EXE-0193» - GARTNER CANADA CO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuder à la compagnie Gartner Canada Co le contrat «EXE-0193» via le Centre de services partagés du Québec, concernant l'abonnement au service de veille stratégique Gartner for IT Executives CIO, utilisateur à licences multiples, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, au montant de 92 435,30 \$, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

(C/T: 1341455)
(Réf: 14-14)

CE-2014/5768

**PROLONGATION – CONTRAT «27924»
GROUPE TECHNOLOGIE QRX**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer à la compagnie Groupe technologie QRX le maintien de service pour la fourniture de cartouches d'origine et remanufacturées pour imprimantes de marques variées, au montant de 21 700 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres numéro «27924».

(C/T: 1341525)
(Réf: 14-15)



CE-2014/5769

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – CONTRAT «28484»
COBA LOGICIELS DE GESTION INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adjudger le contrat «28484» à la compagnie COBA Logiciels de gestion inc. au montant de 207 081,47 \$ pour l'acquisition et la mise en place d'un progiciel pour la gestion intégrée des activités communautaires et culturelles, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

que la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1341268)
(Réf: 14-16)

CE-2014/5770

**RECOMMANDATION AU CONSEIL – CONTRAT «28370»
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adjudger le contrat «28370», pour une période de trois (3) ans, à la compagnie Neptune Security Services inc. au montant de 340 728,41 \$ pour les services de commis de guérise dans les dépôts à neige, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

que la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1343153)
(Réf: 14-17)

CE-2014/5771

**CONTRAT «INV-2767»
VIA ROUTE 2313-7292 QUÉBEC INC.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



CE-2014/5771

(suite)

d'adjuder le contrat «INV-2767» à la compagnie Via route 2313-7292 Québec inc. au montant de 36 217,13 \$ pour la location de six (6) camionnettes sans opérateur, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

que la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1341433)
(Réf: 14-18)

CE-2014/5772

RECOMMANDATION AU CONSEIL – CONTRAT «28465»
MEDAVIE INC. (CROIX BLEUE MEDAVIE)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que recommandation soit faite au Conseil d'adjuder le contrat «28465», pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019, à la compagnie Medavie inc. (Croix bleue Medavie) au montant de 22 708 043,03 \$ concernant les assurances collectives pour les employés actifs et retraités de la Ville de Laval, membres de la Fraternité des policiers de Laval, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

que la Greffière par intérim ou le Greffier adjoint retourne les chèques ou garanties qui accompagnaient les soumissions non retenues.

(C/T: 1343148)
(Réf: 14-19)

CE-2014/5773

PROCHAINE SÉANCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

que la prochaine séance du Comité exécutif soit tenue le mercredi 3 décembre 2014 à 9 heures.

Séance du 26 novembre 2014

Volume 785



À 9:55 heures, tous les items ayant été considérés, M. Marc Demers, maire et président du Comité exécutif, déclare la séance close.

M. Marc Demers, maire et
président du Comité exécutif

Me Chantal Sainte-Marie,
greffière par intérim